



Bulletin Officiel

N° 4838 Mercredi 22 Avril 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - 3
 SOTEMAIL 4-5
 ELBENE INDUSTRIE 6
 L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 7
 BANQUE DE L'HABITAT 8-9
 SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - 10
 SOMOCER 11-12
 ONE TECH HOLDING 13-14
 SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF - 15

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO - AGE

SICAV L'EPARGNANT 16
 SOCIETE GAT VIE - AGO - 17
 SOCIETE GAT ASSURANCES - AGO - 18
 SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 - AGO - 19
 SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2013 - AGO - 20
 SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS - STATUANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2012 - AGE - 21
 SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS - STATUANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 - AGE - 21
 SICAV L'INVESTISSEUR - AGO - 22
 EURO-CYCLES - AGO - 23

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS 23
 SYPHAX AIRLINES 24
 LA SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS 24

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

SOCIETE GAT ASSURANCES - AGO - 25-26
 SOCIETE GAT VIE - AGO - 27

AUGMENTATION DE CAPITAL

MODERN LEASING 28-32

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

GIF FILTER 33

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TL 2015-1 34-39

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2015 » 40-46

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-01 » 47-51

COURBE DES TAUX

52

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

53-54

ANNEXE I

- LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- ATTIJARI FCP SERENITE
 - ATTIJARI FCP CEA
 - FCP HELION ACTIONS PROACTIF

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig - Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015 :

Indicateurs	1 ^{er} trimestre de l'exercice comptable 2015	1 ^{er} trimestre de l'exercice comptable 2014	Variation en %	Cumul au 31/03/2015	Cumul au 31/03/2014	Variation en %	Exercice comptable 2014
I- Chiffres d'affaires (en DT)	21 982 195	22 703 536	-3%	21 982 195	22 703 536	-3%	98 808 723
- Chiffre d'affaires local	16 241 681	17 207 905	-6%	16 241 681	17 207 905	-6%	72 603 713
- Chiffre d'affaires à l'export	5 740 514	5 495 631	4%	5 740 514	5 495 631	4%	26 205 009
- Autres revenus	31 360		100%	31 360		100%	699 219
Total des Revenus	22 013 555	22 703 536	-3%	22 013 555	22 703 536	-3%	99 507 941
- Production en Valeur (en DT)	23 427 799	24 905 413	-6%	23 427 799	24 905 413	-6%	101 098 485
III - Investissement (en DT)	107 401	2 275 528	-95%	107 401	2 275 528	-95%	5 220 018
- Investissement Corporel et Incorporel	57 401	475 528	-88%	57 401	475 528	-88%	3 394 968
- Investissement Financier	50 000		100%	50 000	-	100%	25 050
- Placements (Fonds Géré)		1 800 000	-100%		1 800 000	-100%	1 800 000
IV - Structure de l'endettement (en DT)	-	-	-	31 823 157	8 575 471		26 083 207
- Endettement à Long et Moyen Terme	-	-	-	-	-		
- Endettement net à court terme	-	-	-	31 823 157	8 575 471	271%	26 083 207
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor (en DT)	-	-	-	33 700 000	36 100 000	-7%	33 100 000

Faits saillants au 31/03/2015 (1^{er} trimestre 2015)**Commentaires**

-Au 31/03/2015,le chiffre d'affaires global a enregistré une baisse de 3% , soit 21 982 195DT au 31/03/2015 contre 22 703 536DT au 31/03/2014.

* **Sur le marché local** : Une diminution de 6%, soit 16 241 681DT au 31/03/2015 contre 17 207 905DT au 31/03/2014.

* **Sur le marché Export** : Une progression de +4%, soit 5 740 514DT au 31/03/2015 contre 5 495 631DT au 31/03/2014.

-La production en valeur a enregistré une baisse de 6% par rapport au 31/03/2014.

- Les investissements corporels et incorporels réalisés au premier trimestre 2015 s'élèvent à 57 401DT contre 475 528DT au premier trimestre 2014.

-Une participation de 50 000DT au capital de la société "ITAL SYSTEM" ayant pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium.

-L'endettement à court terme a atteint 31 823 157DT et a servi essentiellement au règlement des fournisseurs étrangers des matières premières.

- La valeur des placements a connu une diminution de 7%, soit 33 700 000DT au 31/03/2015 contre 36 100 000DT au 31/03/2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-**

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET - MONASTIR

La société Tunisienne d'Email - SOTEMAIL publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Libellé	1 ^{er} Trimestre			Cumul 2014*	
	En dinars	2015	2014		Variation en %
1- Chiffre d'Affaires		9 445 101	9 091 482	4%	32 396 500
CA Local		7 900 553	8 151 746	-3%	29 210 233
CA Export		1 544 548	923 874	67%	3 163 129
CA export via SOMOCER		-	15 862	-100%	23 138
2- Production		6 756 717	8 191 745	-18%	35 387 318
3- Investissements		745 698	343 622	117%	3 149 863
4- Engagements bancaires		39 626 209	28 808 369	38%	38 323 661
Dettes à Moyen et Long terme		15 802 778	18 098 424	-13%	16 824 492
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)		23 823 431	10 709 945	122%	21 499 169

* Les indicateurs se rapportant à l'exercice 2014 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

- Ces indicateurs ont été calculés en se basant sur les données comptables établies au 31/03/2015 et au 31/12/2014

- Les engagements bancaires ont été calculés sur la base de la formule suivante : Dettes à Moyen et Long termes + Crédits par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures.

LES PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS.

1- **Les revenus** du 1T2015 de la société SOTEMAIL totalisent 9 445 101 dinars, en progression de 4% comparé à la même période de 2014 (9 091 482 dinars).

Les revenus du 1T2015 réalisés sur le marché local s'établissent à 7 900 553 dinars, en régression de 3% comparé à la même période de 2014. Il représente 83,64 % des revenus totaux.

Les revenus à l'export du 1T2015 sont de 1 544 548 dinars, en progression de 67% comparé à la même période de 2014 (923 874 dinars). Ils représentent 16% des revenus totaux.

Malgré la situation critique qui prévaut en Libye, SOTEMAIL est parvenue à réaliser de bonnes performances à l'exportation, et ce, suite à ses actions de prospections de nouveaux marchés dont notamment la Russie et l'Afrique. Aussi, SOTEMAIL œuvre à consolider sa position sur ses marchés actuels.

- Suite -

Au cours de l'année 2014, SOTEMAIL a du réajusté sa gamme Produits pour l'adapter au mieux à ses différentes cibles de marchés et a adopté à l'export, une politique prix qui lui permet de garantir le référencement de ses Produits sur les marchés visés.

- 1- **La valeur de la production** au titre du 1T 2015 est de 6 756 717 dinars, en régression de 18% comparée à la même période de 2014 (8 191 745 dinars). Elle est déterminée en rapportant le total des coûts directs de production aux quantités produites pour la période concernée. Cette régression est due essentiellement à la remise en état de la ligne de production de l'ancienne unité et qui a été planifiée auparavant.
- 2- **Les investissements** réalisés au courant du 1T 2015 s'établissent à 745 698 dinars contre 343 622 dinars à la même période de 2014. Ils se rapportent à quelques investissements restant dans le cadre de l'extension de l'usine de SOTEMAIL et à d'autres maintiens.
- 3- **Les engagements bancaires** de SOTEMAIL totalisent 39 626 209 dinars à la fin du 1T 2015, en hausse de 38% comparé à la même période de 2014, et de 3% comparé au 31/12/2014. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des engagements à courts termes, notamment, les crédits de gestion et l'escompte commercial. La part des engagements à Courts termes est de 39,87%.

LES PERSPECTIVES 2015

SOTEMAIL prévoit réaliser en 2015, un chiffre d'affaires de 45 millions de dinars.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ELBENE INDUSTRIE SA**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

La Société ELBENE INDUSTRIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Désignations	1er TRIMESTRE		ANNUEL
	2015	2014	2014
Revenus (en millions de dinars)	28 ,142	27 ,106	114,020
Production (en millions de litres)	23,626	23,820	90,176
Investissements (en millions de dinars)	2,243	0,320	11,277
Endettements (en millions de dinars)	69,745	63,905	71,108
à long terme	17%	20%	16,5%
à court terme	83%	80%	83,5%

Formules :

Revenus =chiffre d'affaires HT provenant des ventes des produits finis.

Production = volume de la production

Endettements = passifs courants+ passifs non courants.

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs :

Les indicateurs ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables.

Commentaires :

- Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015 a enregistré une hausse de 3,82 %.
- La production du 1^{er} trimestre 2015 a enregistré une légère baisse de 0,81 % par rapport à celle du 1^{er} trimestre 2014 en rapport avec la baisse de la collecte du lait frais.
- La société continue son programme d'investissement étalé sur 2014 et 2015.
- Le niveau des engagements évolue avec l'augmentation du BFR généré par la croissance des stocks de régulation. En cette période de pré stockage les engagements à CT augmentent sensiblement.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

La société L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du 1^{er} Trimestre 2015:

Indicateurs clés (en Milliers de dinars):⁽¹⁾

	Libelle	Performances du 1 ^{er} Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2014
		2015	2014	2015	2014	En valeur	En %	
	<i>('000) dinars</i>							
1	Chiffre d'affaires	17 068	15 181	17 068	15 181	1 888	12,4%	71 890
	<i>Chiffre d'affaires Local</i>	6 087	5 373	6 087	5 373	714	13,3%	27 841
	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	10 982	9 808	10 982	9 808	1 174	12,0%	44 049
2	Volume de Production (Equivalent Batterie standard)	310 380	348 359	310 380	348 359	-37 979	-10,9%	1 307 029
3	Investissements	-	-	1 689	1 147	542	47,3%	5 984
	<i>Investissements corporels et incorporels</i>			469	1 147	-678	-59,1%	5 723
	<i>Investissements financiers</i>			1 220	0	1 220		262
4	Structure d'endettement	-	-	55 139	41 406	13 733	33,2%	58 103
	<i>Endettement à long et moyen terme</i>			38 537 ⁽²⁾	15 982	22 555	141,1%	38 864
	<i>Crédits de gestion</i>			16 602	25 424	-8 822	-34,7%	19 239

⁽¹⁾ Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières et les relevés bancaires. Ces informations sont provisoires.

⁽²⁾ Dont 25 MDT d'Obligations Convertibles en Actions (OCA).

Commentaires:

- Pour le 1^{er} trimestre 2015, notre chiffre d'affaires a connu une hausse de 12,4% comparé à la même période de 2014 passant de 15,2 à 17,1 millions de dinars.
- Sur le marché local, Assad a réussi à augmenter son chiffre d'affaires de 13,3% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année dernière. Ainsi le chiffre d'affaires est passé de 5,4 MDT à 6,1 MDT.
- Pour le marché export, la reprise constatée en 2014 se poursuit pendant ce trimestre. Ainsi, le 1^{er} trimestre 2015 affiche une augmentation de 12,0% par rapport à la même période de l'année précédente.
- La production du trimestre a diminué de 10,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2014.
- Les investissements financiers de la période ont été de l'ordre de 1,2 MDT. Il s'agit de l'achat des parts sociales de la société Enersys-Assad dans le capital de ses filiales Enersys-Assad Industrial (0,920 MDT) et Enersys-Assad North Africa (0,300 MDT). De ce fait, ces dernières deviennent détenues à 99,99% par L'Accumulateur Tunisien Assad et ce dans le cadre de l'optimisation de la structure de l'activité « Batteries Industrielles ».
- L'endettement total de la société a diminué de 5,1%, il est passé de 58,1 millions de dinars au 31 décembre 2014 à 55,1 millions de dinars au 31 mars 2015.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE DE L'HABITAT-BH**

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V 1080 -Tunis

La BANQUE DE L'HABITAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

(EN DINARS)

	CUMUL A LA FIN DU 1 ER TRIMESTRE		AU
	2015	2014	31/12/2014 (*)
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	114 828 190	92 680 302	438 729 544
INTERETS	89 975 120	72 833 070	338 370 678
COMMISSIONS EN PRODUITS	12 882 002	12 228 775	54 451 357
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	11 971 068	7 618 457	45 907 509
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	53 263 582	42 912 697	197 978 098
INTERETS ENCOURUS	52 060 532	41 816 789	193 182 723
COMMISSIONS ENCOURUES	1 203 050	1 095 908	4 795 376
AUTRES CHARGES	0	0	0
3- PRODUITS NET BANCAIRE	61 564 608	49 767 606	240 751 446
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 788 816	3 390 565	15 820 320
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT:(1)	27 390 185	25 923 322	109 755 309
FRAIS DE PERSONNEL	21 365 074	20 232 593	86 419 626
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	6 025 111	5 690 729	23 335 683
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	899 171 492	720 374 124	937 796 674
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	682 615 749	497 937 319	717 932 961
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	216 555 743	222 436 805	219 863 713
7- ENCOURS NETS DES CREDITS	4 969 870 364	4 203 892 725	4 770 552 031
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	4 517 592 783	4 085 997 598	4 633 124 997
DEPOTS A VUE	1 452 730 366	1 143 547 432	1 379 205 880
DEPOTS D'EPARGNE	1 516 830 435	1 434 731 438	1 496 950 906
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	855 908 809	908 992 064	862 226 338
10- CAPITAUX PROPRES (**)	227 247 171	226 635 185	227 112 517

(1) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations

(*) Chiffres non encore audités

(**) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

- Suite -

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2015

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2015, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'exercice 2015.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2015 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2015.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque durant le premier trimestre 2015, comparée au premier trimestre 2014, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 432 millions de dinars soit 10,56%, provenant essentiellement de l'évolution positive des dépôts à vue à raison de 309 millions de dinars soit 27,04%.
- Une augmentation de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 766 millions de dinars soit 18,22%.
- Une augmentation du portefeuille titre commercial de 185 millions de dinars soit 37,09% provenant de l'augmentation des placements en BTA.
- Une augmentation du produit net bancaire de 12 millions de dinars soit 23,70%, provenant essentiellement des intérêts sur crédits de l'ordre de 17 millions de dinars soit 23.54%.
- Les charges d'exploitation bancaires ont progressé de 10 millions de dinars soit à un taux de 24,12% consécutivement à l'évolution des dépôts de la clientèle.
- Une diminution des emprunts de 5,84%, provenant principalement du remboursement :
 - * de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,
 - * de l'emprunt BAD pour un montant de 14 millions de dinars
 - * de l'emprunt BEI pour un montant de 12 millions de dinars
 - * de l'emprunt obligataire pour un montant de 15 millions de dinars

Et de La baisse des ressources budgétaires de 5 millions de dinars.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La société S.N.M.V.T «MONOPRIX» publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

(en milliers de dinars tunisiens)

	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Au 31/12/2014
CA TTC	134 364	118 997	531 055
CA HT	128 537	113 561	507 649
Cout achat Marchandises vendues	105 899	94 819	421 414
Charges du personnel	9 322	8 426	34 930
- <i>Ratio Masse salariale / CA HT</i>	7,25%	7,32%	6,88%
- <i>Effectif</i>	3 619	3 286	3 392
Charges financières	1 505	1 250	4 458
Produits financiers	11	9	8 131
Nombre de points de vente	84	78	83
Délai de règlement fournisseurs en nombre de jours	68	60	63

Le CA TTC du 1^{er} trimestre 2015 a progressé de 13% par rapport à la même période en 2014.

Au cours du 1^{er} trimestre 2015, la SNMVT a procédé à l'ouverture de Monoprix Bab Elkhadhra le 19/02/2015.

*Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks) ;
- Trésorerie nette.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER**

Siège social : Menzel Hayet 5033- Monastir.

La Société Moderne de Céramique- SOMOCER, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Libellé	1 ème Trimestre			2014 *	
	En millions de dinars	1T 2015	1T 2014		Variation 2015/2014
1- Chiffre d'Affaires		18,686	21,985	-15,01%	71,991
<i>CA Local</i>		14,692	15,836	-7,22%	48,541
<i>CA P.S.F. SOTEMAIL</i>		3,322	4,042	-17,82%	17,163
CA Local		18,014	19,878	-9,38%	65,704
CA Export		0,672	2,107	-68,09%	6,286
2- Production		20,386	21,712	-6,11%	80,492
3- Investissements		0,390	0,994	-60,77%	7,836
4- Engagements bancaires		84,20	71,829	17,22%	77,424
<i>Dettes à Moyen et long terme</i>		19,29	14,754	30,71%	16,705
<i>Dettes à court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires, engagements par signature)</i>		64,92	57,075	13,74%	60,719

** Les chiffres au 31 décembre 2014 restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers de l'exercice 2014

Faits saillants du premier trimestre 2015

- **Le Chiffre d'Affaires Total du premier trimestre 2015** s'établit à 18,686 millions TND, enregistrant ainsi une régression de 15 % par rapport à la même période de l'année 2014, arrêté à 21,985 millions TND.
- **Le Chiffre d'Affaires Local** est passé de 15,836 millions TND au 31 mars 2014 à 14,692 millions TND au 31 mars 2015, soit une baisse de 7,22%.
- **Le total des autres ventes** (Ventes produits semi-fini pour SOTEMAIL) a enregistré une baisse de 17,82% par rapport à la même période de l'année 2014, arrêté à 4,042 millions TND.
- **Le Chiffre d'Affaires Export au 31 mars 2015** a baissé de 68,09% passant de 2,107 millions TND au 1^{er} trimestre 2014 à 0,672 millions TND en 2015.
- **La production** a enregistré au 31 mars 2015 une baisse de 6,11% par rapport à la même période de 2014.
- **Les investissements au 31 mars 2015** totalisent 0,390 millions de dinars contre 0,994 millions de dinars au 1er trimestre 2014.

- Suite -

- **Les engagements bancaires** au 31 mars 2015 totalisent 84,20 millions de TND contre un total de 77,42 millions de TND au 31 décembre 2014 affichant ainsi une hausse de 8,7%.
- Les dettes à Long et Moyens Termes représentent 22,9% du total des Engagements au 31/03/2015.
- L'augmentation des crédits à long et moyen terme de 15,4% est la conséquence des déblocages partiels du crédit relatif au projet de cogénération qui est en cours de réalisation.

Nous présentons dans le tableau suivant la répartition des Engagements Bancaires au 31/03/2015 ainsi que les variations enregistrées par rapport au 31/12/2014 :

(En dinars)

Désignation	31/12/2014	31/03/2015	Evolution (%)
Engagements par signature	6 858 804	9 686 509	41,2%
Escompte commercial et avances sur factures	18 902 529	21 255 399	12,4%
Crédits à Moyen Terme	16 705 076	19 285 341	15,4%
Crédits de trésorerie	34 958 298	33 974 110	-2,8%
Total	77 424 707	84 201 359	8,7%

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Immeuble les arcades « Tour A » Cité El Khalij Rue Lac Lochness Les Berges Du Lac 1053 Tunis

Le groupe ONE TECH HOLDING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015 (*):

(En Dinars Tunisiens)

Chiffres consolidés (en DT)	Performances du premier trimestre		Variations		Cumul de la période allant du 1er Janvier au 31 mars		Variations		Performance annuelle
	T1-2015	T1- 2014	en Valeur	V en %	2015	2014	en valeur	en %	Année 2014
Désignation									
Revenus	113 653 988	110 322 750	3 331 238	3,0%	113 653 988	110 322 750	3 331 238	3,0%	445 756 100
Ventes à l'export	88 188 709	77 036 213	11 152 496	14,5%	88 188 709	77 036 213	11 152 496	14,5%	322 750 398
Ventes locales	25 465 279	33 286 537	- 7 821 258	-23,5%	25 465 279	33 286 537	- 7 821 258	-23,5%	123 005 702
Production	118 059 022	108 295 383	9 763 639	9,0%	118 059 022	108 295 383	9 763 639	9,0%	448 577 631
Investissements	6 324 872	6 406 381	- 81 509	-1,3%	6 324 872	6 406 381	- 81 509	-1,3%	37 823 570
Investissements Corporels & Incorporels	5 062 712	5 381 104	- 318 392	-5,9%	5 062 712	5 381 104	- 318 392	-5,9%	32 359 789
Investissements Financiers	1 262 160	1 025 278	236 882	23,1%	1 262 160	1 025 278	236 882	23,1%	5 463 781
Structure de l'endettement	61 843 922	54 226 937	7 616 985	14,0%	61 843 922	54 226 937	7 616 985	14,0%	59 223 745
Endettement à long et moyen terme	44 467 046	32 630 766	11 836 280	36,3%	44 467 046	32 630 766	11 836 280	36,3%	40 409 105
Endettement à court terme	17 376 876	21 596 171	- 4 219 295	-19,5%	17 376 876	21 596 171	- 4 219 295	-19,5%	18 814 640

(*) Les valeurs sus-indiquées du 1^{er} trimestre 2015 ne sont pas auditées.**Faits les plus marquants:**

- Les revenus du groupe One Tech ont progressé durant le 1^{er} trimestre 2015 de 3% par rapport à la même période en 2014;
- La production a enregistré, quant à elle, sur la même période une croissance de 9% ;
- La croissance des revenus a été tirée par une progression relativement plus importante des exportations de 14,5% qui a intéressé aussi bien les activités câbles que mécatronique;
- L'activité du pôle câbles enregistre l'obtention du premier marché moyenne tension avec la STEG portant sur une valeur de 13 Millions de Dinars pour une livraison à partir du mois d'avril 2015;
- Le Groupe ONE TECH continue activement à investir dans l'augmentation de ses capacités de production, et dans l'amélioration de la qualité et de la productivité. Les investissements physiques ont ainsi atteints, sur le 1^{er} trimestre 2015, une enveloppe de 5 millions TND, quasiment en ligne avec leur niveau de l'année dernière;
- L'endettement global du groupe a été maintenu à un niveau relativement bas avec une croissance de 4,4% par rapport à son niveau au 31 décembre 2014, et ce nonobstant l'important effort d'investissement entrepris;

- Suite -

- Les investissements financiers du groupe, de la période, concernent principalement la participation au niveau de la filiale OTMA. L'usine du projet OTMA (Maroc) sera fin prête en juin 2015, l'entrée en production est prévue pour le quatrième trimestre 2015;
- Le groupe OTH a signé un pacte d'actionnaire avec la société Pichler, en vue d'une prise de participation dans le capital de la filiale Stucor, les opérations de finalisation de ce rapprochement stratégique sont en cours ;
- En date du 13 février 2015, OTH a annoncé le dépassement à la baisse, directement et de concert, du seuil de 5% au niveau du capital de la société Telnet Holding SA ;
- OTH a signé un protocole d'accord avec la société EBSYS en vue de développer les activités de design et d'engineering du pôle Mécatronique, et ce dans le cadre d'une prise de participation stratégique.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR**

Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La Société Les Industries Chimiques du Fluor publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

	Indicateurs	Unité	1 ^{er} trimestre		Du 01/01/ au 31/03		2014
			2015	2014	2015	2014	
1	Production	TM	7 522	9 435	7 522	9 435	36 027
2	Quantité Vendue	TM	14 258	12 479	14 258	12 479	34 328
3	Chiffre d'affaire brut	DT	32 751 548	24 688 547	32 751 548	24 688 547	71 873 950
4	Chiffre d'affaire fob net	DT	31 502 934	23 947 488	31 502 934	23 947 488	69 936 121
5	Investissement	DT	2 924 134	3 412 895	2 924 134	3 412 895	11 211 473
6	Investissement financier	DT	100 000	-	100 000	-	-
7	Liquidité&Equiv.liquidité	DT	-	-	8 828 755	1 237 071	4 550 528
8	Endettement	DT	-	-	19 686 187	13 698 537	16 265 598
9	Crédits de gestion	DT	-	-	24 838 117	26 055 005	30 557 881
10	Prix Unit. Vente Brut	DT	2 297	1 978	2 297	1 978	2 094
11	Prix Unit. Vente Fob Net	DT	2 209	1 919	2 209	1 919	2 037

es événements marquant le 1^{er} trimestre 2015 par rapport à ceux de 2014 se résument comme suit :

- 1) Une diminution de la production de l'ordre de 1913 T.M, due essentiellement à une marche acide avec minimum d'oléum et marche acide sans oléum de l'usine suite à la rupture d'approvisionnement de cette matière depuis la G.C.T.
- 2) Une augmentation du prix de vente unitaire en DT de l'ordre de 15 %.
- 3) Une amélioration du cours "de réalisation des ventes" en US\$ de 22 % suite à la hausse du dollar sur le marché international.
- 4) I.C.F a démarré sa nouvelle unité de production d'acide sulfurique le 05 février 2015 avec des difficultés techniques d'adaptation qui sont en cours de résolution dans le cadre des garanties fournisseur matériel et entrepreneur du projet.
- 5) I.C.F a signé un contrat pour le transfert de son unité de production d'oléum, rattachée actuellement à l'unité de production d'acide sulfurique du Groupe Chimique Tunisien, vers son usine à GABES.

N.B : Il est à signaler que les chiffres ci-dessus mentionnés concernent uniquement l'activité principale des I.C.F. en l'occurrence, la production du fluorure d'aluminium.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourra -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 07 mai 2015 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 9- Renouvellement des mandats d'administrateurs
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société GAT VIE

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **30 Avril 2015 à 11h00** au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2014
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société GAT ASSURANCES

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **30 Avril 2015 à 10h00** au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2014
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Election des membres du Conseil d'Administration
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012 se tiendra le mardi 28 avril 2015 à 10 H au Siège de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka -Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
- 2- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2012.
- 4- Quitus aux Membres du Conseil d'Administration.
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2012.
- 6- Renouvellement des mandats de 5 Administrateurs.
- 7- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration
- 8- Questions diverses.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires aux sièges de la Société à Tunis et à Béja.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2013

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013 se tiendra le mardi 28 avril 2015 à 12 H au siège Social de la Société Tunisienne du Sucre ,Avenue Tahar HADDA -Route Tabarka -Beja ,à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Quitus aux Membres du Conseil d'administration.
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2013.
- 6- Nomination de 3 Administrateurs.
- 7- Renouvellement des mandats de 2 Administrateurs
- 8- Nomination de deux Commissaires Aux Comptes pour les exercices 2014,2015 et 2016
- 9- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Tunis et à Béja.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire au titre de l'exercice 2012 se tiendra le mardi 28 Avril 2015 à 11 H au siège de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka-Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 2283

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire au titre de l'exercice 2013 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 13 H au Siège Social de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDA- Route Tabarka- Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 2284

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 06 mai 2015 à 11 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (1er étage) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mercredi 29 Avril 2015 à 11 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des états financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.
- 7- Affectation du Résultat net de l'exercice 2014.
- 8- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I KALAA KEBIRA 4060 Sousse.

2014 - AS - 2211

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

Siège Social : 51, Rue Ali Darghouth, 1001-Tunis

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 21 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuel et consolidé, ont atteint respectivement, 13.004.114,939 DT et 13.780.030,330 DT, soit une augmentation respective par rapport à l'exercice 2013 de 8,8% et de 11,9%.

Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,800 DT par action, soit une évolution de 19,4% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2305

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES

Siège social: Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Le conseil d'administration de la compagnie SYPHAX AIRLINES s'est réuni le jeudi 16 avril 2015 suite à la demande de son Président Directeur Général. Vu ses engagements personnels, Monsieur Mohamed GHELALA a présenté sa démission de son poste de Président Directeur Général, afin de sauvegarder les intérêts de la compagnie et ceux de ses actionnaires, tout en maintenant son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration se félicite de la nomination de Monsieur Hatem CHABCHOUB, ancien Directeur Commercial de la compagnie en qualité de nouveau Président Directeur Général et ce à compter du 17 avril 2015 afin de continuer le développement stratégique et le renforcement du management de la compagnie.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2306

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société **MPBS** informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le vendredi 17 avril 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs audit exercice.

Les états financiers individuels de la Société **MPBS** ont fait ressortir un résultat net de 3 228 144 DT fin 2014 en hausse de 50% comparé à 2013.

Le résultat net de l'ensemble consolidé fin 2014 est de 3 914 237 DT en progression de 24% comparé à 2013.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 30 mai 2015 à 10 h; à l'IACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,230 DT par action.

Les dividendes seront totalement distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

2014 - AS - 2307

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**Société GAT ASSURANCES**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet de résolutions de la Société GAT ASSURANCES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2014, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2014, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES et décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2014 :

Bénéfice net de l'exercice 2014	7.417.127 dinars
Résultats reportés déficitaire	-13.852.142 dinars
Solde déficitaire du compte résultats reportés après affectation	-6.435.015 dinars

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2014 la somme totale de 48.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2014 la somme totale de 24.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de tous les Administrateurs au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES, prend fin au terme de l'exercice 2014 et désigne les Administrateurs suivants pour les exercices 2015, 2016 et 2017 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

PROJET DE RESOLUTIONS**AVIS DES SOCIETES****Société GAT VIE**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet de résolutions de la Société GAT VIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2014, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2014, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de GAT VIE et décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2014 :

Bénéfice net de l'exercice 2014	1.105.508 dinars
Résultats reportés déficitaire	-1.907.355 dinars
Solde déficitaire du compte résultats reportés après affectation	-801.847 dinars

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2014 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2014 la somme totale de 12.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Modern Leasing

Société anonyme au capital de 20 000 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 -
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Modern Leasing, tenue le 27 janvier 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société de 15 000 000 DT pour le porter de 20 000 000 DT à 35 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 10 000 000 DT et ce par l'émission de 2 000 000 nouvelles actions émises au pair d'une valeur nominale de 5 DT chacune. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 5 000 000 DT et ce par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er Janvier 2015.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa deuxième résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par MODERN LEASING visant à consolider ses ressources à moyen et long terme pour soutenir le développement de l'activité de la société.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 15 000 000 DT répartis comme suit :

- 10 000 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 000 000 actions nouvelles.
- 5 000 000 DT par incorporation de réserves et par émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites ;

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 10 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 2 000 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission va être opérée au pair, au prix de cinq (5) dinars chacune. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société MODERN LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 2 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) anciennes et ce du **25/05/2015** au **26/06/2015 inclus(*)**.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société MODERN LEASING exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT représentant la valeur nominale.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 14049049300700024654 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Centre Urbain Nord Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing

.....
 (*): Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **26/06/2015 à 16H à la SIFIB-BH**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par la SIFIB-BH), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la société « MODERN LEASING » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

Caractéristiques :

Montant : 5 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 1 000 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.**

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **25/05/2015.**

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (1 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (2 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1er janvier 2015.**

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions

- Suite -

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:
Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

Marché des titres

Les actions de la société MODERN LEASING sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 4 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société MODERN LEASING inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **25/05/2015**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 1 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **25/05/2015** séparément des actions anciennes, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2015** au **26/06/2015** inclus(*).

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir de **25/05/2015**.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720106**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720098**» durant la période de souscription préférentielle soit du **25/05/2015** au **26/06/2015 inclus(*)**.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720080**» à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **25/05/2015**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720072**» à partir du **25/06/2015**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par SIFIB-BH -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0897 en date du 13 avril 2015, du document de référence de Modern Leasing enregistré par le CMF en date du 02/03/2015 sous le n° 15-001, des indicateurs d'activité de la société relatifs au 1er trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Modern Leasing - Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 108 Tunis Mahrajène, la SIFIB-BH - Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 3ème Etage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène et sur les site Internet du CMF: www.cmf.org.tn, de Modern Leasing www.modernleasing.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF respectivement au plus tard le 20 et le 30 avril 2015

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER »****Siège Social : GP1 Km 35 Grombalia 8030**

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du **17 JUIN 2014**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **173 316 dinars** pour le porter de **10 268 973 dinars** à **10 442 289 dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de **145 000 DT** et une partie des résultats reportés d'un montant de **28 316 DT**, et ce, par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes.**

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **25 AVRIL 2015**.

- **Modalité de l'augmentation :**

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune**, à attribuer aux détenteurs des **10 268 973 actions** composant le capital social actuel, **à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes.**

- **La Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les **173 316 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} JANVIER 2014**.

- **Cotation en bourse :**

➤ Les actions anciennes de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 AVRIL 2015**.

➤ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

➤ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015**.

- **Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 AVRIL 2015**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« Emprunt subordonné TL 2015-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,60% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,20% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,70% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » est d'un montant de 15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **05 mai 2015** et clôturées au plus tard le **29 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015** les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05 mai 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné TL 2015-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrites dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 juin 2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 juin 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N**.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,90% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 juin 2020** pour la catégorie A et le **29 juin 2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juin** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 juin 2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 juin 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 juin 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,70% l'an pour la catégorie A et de 7,90% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné TL 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7289 années** pour la catégorie A et **4,2654 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02 octobre 2014 sous le numéro 14/007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

- Suite -

Notation de la société: En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **30 mars 2015**.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 17/04/2015 le n°15-899, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/10/2014 sous le 007, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 1er trimestre 2015 prévus par la réglementation en vi régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TU LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril et le 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la BH réunie le 18/02/2015, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 31 mars 2015 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » d'un montant de 90 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,20% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans ;**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » est d'un montant de 90 Millions de dinars divisé en 900 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **28 avril 2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **29 mai 2015**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 900 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **29 mai 2015**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **12 juin 2015**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **12 juin 2015**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **28 avril 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de SIFIB BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 16).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et SIFIB BH.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 mai 2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 mai 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 mai 2020** pour la catégorie A et le **29 mai 2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 mai** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 mai 2016**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 mai 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 mai 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 15/04/2015 sous le n° 15-002.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

A fin Mars 2015, il existe deux emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT à savoir « BH 2009 » et « BH 2013-1 ».

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou

- Suite -

avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 15/04/2015 sous le numéro 15-0898 et du document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » enregistré par le CMF en date du 15/04/2015 sous le n°15-002.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le **30/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **18/02/2015** d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **05/05/2015** et clôturées au plus tard le **13/07/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/07/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05/05/2015** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 220,5 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 78 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 33,5 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2015-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « ATL 2015-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **13/07/2020** pour les catégories A et B et le **13/07/2022** pour la catégorie C.

- Suite -

Païement :

Le païement annuel des intêrêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 Juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intêrêts aura lieu le **13/07/2016** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/07/2016** pour les catégories A et B et le **13/07/2018** pour la catégorie C.

Les païements des intêrêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

- Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65% l'an.
- Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an.

Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt

Marge actuarielle (Taux variable) :

2,30% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de **5 ans** pour les Catégories A et B et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans** pour les Catégories A et B et de **5 ans** pour la Catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intêrêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unité de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intêrêts.

- La duration de la Catégorie A est de **2,730** années.
- La duration de la Catégorie C est de **4,269** années.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intêrêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intêrêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intêrêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 12 Février 2015 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; perspective : négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;
- Risque souverain en monnaie étrangère : BB- ; perspective : négative ;
- Risque souverain en monnaie locale : BB ; perspective : négative.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23/03/2015 la note « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2015-1 ».

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Au 31/03/2015, il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, l'ATL a clôturé en date du 22 janvier 2015 l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 ». Cet emprunt n'est pas encore négociable à la bourse de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-900 en date du 17 avril 2015, du document de référence « ATL 2014 » enregistré par le CMI sous le n°14-011 en date du 21 novembre 2014, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 22 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,887%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,974%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,993%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,001%	999,689
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,011%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,030%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,049%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,072%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,086%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,102%	1 001,118
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,105%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,123%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,375%	925,727
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,461%	996,438
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,754%	1 019,912
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,158
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	980,883
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	805,219
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,322
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,654
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,735
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,444
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,581
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,546
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,473

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,653	154,667		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,666	13,667		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,614	100,620		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,407	1,408		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,817	37,821		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,386	51,390		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,900	164,249		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	577,411	577,737		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	116,590	116,737		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	127,967	128,040		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,693	121,858		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	113,158	113,160		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	101,003	101,204		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	132,253	132,794		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,954	91,279		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,068	103,169		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	107,988	107,728		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	108,348	108,307		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 465,153	1 467,982		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 396,354	2 398,362		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	111,786	112,155		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,940	105,203		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,363	132,976		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	128,672	130,392		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,992	16,163		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 221,125	5 251,389		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 079,648	5 112,859		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,345	2,363		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,053	2,064		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,097	1,105		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
33 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,873	109,885
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,118	105,128
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,048	103,059
38 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,990	104,001
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,313	105,326
40 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,078	108,090
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,710	105,722
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,139	104,150
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,097	104,107
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,241	106,252
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,196	103,206
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,412	105,424
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,651	104,661
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,885	107,897
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,893	106,904
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,413	104,422
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,803	103,813
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,941	105,952
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,064	104,075
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,936	104,946
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,025	106,035
56 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,982	103,995
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,689	100,700
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,033	106,043
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,533	103,544

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,655	10,656
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,041	104,052
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,340	105,352
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,409	100,418
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,689	102,772
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,288	64,441
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	148,786	148,742
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 504,242	1 502,276
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	114,424	114,381
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	113,068	112,975
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	86,330	86,363
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,483	17,497
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	279,802	279,932
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,485	31,415
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 371,981	2 374,706
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,011	75,976
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,541	57,507
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,161	98,171
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	105,058	105,104
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	92,314	92,475
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,361	11,374
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,431	12,446
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,826	15,862
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,975	15,009
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,464	13,469
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,814	11,813
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,753	10,752
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,801	10,801
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	131,046	130,877
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	126,524	126,422
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,412	10,387
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	103,370	103,752
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,711	20,765
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	74,726	75,041
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	77,422	77,752
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,916	97,816
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,578	85,561
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,104	97,192
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,601	105,594
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,695	8,842
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,678	6,733
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	99,748	100,562
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	105,472	105,232
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,015	99,784
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	142,550	143,086
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,731	9,923
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	117,336	118,329
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,156	119,341
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,780	105,868
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	101,612	102,192
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	187,826	187,401
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,014	171,766
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	149,867	149,907
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 017,999	13 025,330
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,977	19,056
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,623	138,344
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	101,998	102,109
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,007	119,773
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 564,795	8 597,018
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,012	9,061
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,113	98,804
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,064	102,956
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,065	9,107
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,734	99,141

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Lease » et l'ouverture au public de FCP INNOVATION, FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, FCP HAYETT MODERATION, FCP HAYETT PLENITUDE, FCP HAYETT VITALITE , FCPR IntilaQ For Growth et FCPR IntilaQ For Excellence, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-	71 783 995
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768

98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama-Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ATTIJARI FCP SERENITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** » comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations du fonds commun de placement pour l'exercice 2014, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2014, le fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** », n'a pas respecté le taux d'emploi de son actif en liquidité et quasi liquidité autorisé de 20% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.

Tunis, le 11 Mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

HLB GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 31/12/2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		79 295	73 460
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	5 446	4 811
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	73 849	68 650
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		28 463	33 805
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités	4-2	28 463	33 805
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		107 758	107 265
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	4-5	504	502
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	4-6	25	25
TOTAL PASSIF		529	526
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	4-3	104 042	104 149
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	4-4	3 187	2 590
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	5
b-Sommes distribuables de l'exercice		3 187	2 585
ACTIF NET		107 229	106 738
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		107 758	107 265

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2014	Du 01/01/2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	4-7	5 408	4 812
a-Dividendes		1 770	1 189
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 638	3 623
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	4-8	81	53
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 489	4 865
CH 1-Charges de gestion des placements	4-9	-1 996	-1 994
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 493	2 871
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	4-10	-306	-286
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 187	2 585
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 187	2 585
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-159	-891
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		70	304
_Frais de négociation de titres		-18	-43
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 080	1 954

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Du 01/01/2014</i>	<i>Du 01/01/2013</i>
	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	3 080	1 954
a-Résultat d'exploitation	3 187	2 584
b-Variation des plus (oumoins) values potentielles sur titres	-159	-891
c-Plus (oumoins) values réalisées sur cession de titres	70	304
d-Frais de négociation de titres	-18	-43
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 590	-1 990
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	0
a-Souscriptions	0	0
_Capital	0	0
_Régularisation des sommes non distribuables	0	0
_Régularisation des sommes distribuables	0	0
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	0	0
_Capital	0	0
_Régularisation des sommes non distribuables	0	0
_Régularisation des sommes distribuables	0	0
_Droit de sortie	0	0
	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	490	-36
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	106 739	106 775
b-En fin de l'exercice	107 229	106 739
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	10 000	10 000
b-En fin de l'exercice	10 000	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	10,723	10,674
DIVIDENDES PAR PART	0,259	0,199
AN6-TAUX DE RENDEMENT	2,89%	1,83%

1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP SERENITE

ATTIJARI FCP SERENITE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 44/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP SERENITE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1^{er} novembre 2011.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

3.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

4-1-Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 79 295 DT contre 73 460 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Coût d'acquisition	77 916	71 811
- Actions et droits rattachés	496	112
- Titres OPCVM	4 920	4 699
- Obligations et valeurs assimilées	72 500	67 000
Plus ou moins-values potentielles	-492	-332
- Actions et droits rattachés	19	-24
- Titres OPCVM	11	24
- Obligations et valeurs assimilées	-522	-332
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	1 871	1 981
Total	79 295	73 460

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/14	% Actif	nb action	% K EMIS
Actions & Droits rattachés		496,400	514,828	0,48%		
DELICE HOLDIN	34	496,400	514,828	0,48%	54 907 262	0,00%
BTA & Emprunt National		72 500,000	73 849,339	68,53%		
BTA 6.75% JUILLET 2017	50	51 000,000	51 765,835	48,04%		
EMPRUNT NATIONAL 2014	215	21 500,000	22 083,504	20,49%		
OPCVM		4 919,564	4 931,184	4,58%		
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	48	4 919,564	4 931,184	4,58%	1 194 924	0,00%
TOTAL			79 295,351	73,59%		

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	71 811	1 981	-332	73 460	
<i>Acquisitions de l'exercice</i>					
Actions et droits rattachés	8 101			8 101	
Bons du trésor Assimilables	21 500			21 500	
Titres OPCVM	56 590			56 590	
<i>Remboursement et cession de l'exercice</i>					
Cession des actions et droits rattachés	-7 716			-7 716	14
Remboursement et cession des BTA	-16 000			-16 000	
Cession de titres OPCVM	-56 369			-56 369	56
Variation des Plus ou moins-values			-160	-160	
Variation des intérêts courus		-110		-110	
Solde au 31/12/2014	77 916	1 871	-492	79 295	70

4-2-Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 28 463 DT contre 33 805 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoir en banque	28 518	33 830
- Sommes à l'encaissement	-49	-38
- Sommes à régler	-12	-4
- Intérêts courus sur compte courant	6	17
Total	28 463	33 805

ACTIF NET ET PASSIFS

4-3 - Capital :

<u>- Capital au 31/12/2013</u>	
- Montant	104 149
- Nombre de parts	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de porteurs de parts entrants	0
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	-159
- Plus-values réalisées sur cession de titres	70
- Frais de négociation de titres	-18
<u>- Capital au 31/12/2014</u>	
- Montant	104 042
- Nombre de parts	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

4-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	3 187	2 585
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	5
Total	3 187	2 590

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régularisations Souscriptions	Régularisations. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 187	0	0	3 187
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0	0	0
Total	3 187	0	0	3 187

4-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 504 DT contre 502 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	477	475
Dépositaire	13	13
Distributeur	14	14
Total	504	502

4-6-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2014, le solde de ce poste s'élève à 25DT contre 25 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
CMF à payer	10	10
Etat Impôt à Payer	15	15
Total	25	25

ETAT DE RESULTAT

4-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 408 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre 4 812 DT pour la même période pour l'année 2013 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des actions	563	270
Revenus des OPCVM	1 207	919
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 638	3 623
Total	5 408	4 812

4-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 81 DT contre 53 DT au 31/12/2013 et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur compte courant	81	53
Total	81	53

4-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 996 DT contre 1 994 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	1 889	1 888
Rémunération du dépositaire	53	53
Rémunération du Distributeur	54	53
Totaux	1 996	1 994

4-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 306DT contre 286 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	107	107
Impôts et Taxes	128	126
Autres Frais et Frais Bancaire	71	53
Totaux	306	286

AUTRES INFORMATIONS

5. Autres Informations

5-1 Données par part

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,549	0,486	0,394
Charges de gestion des placements	-0,200	-0,199	-0,157
Revenu net des placements	0,349	0,287	0,237
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-0,031	-0,029	-0,038
Résultat d'exploitation	0,319	0,258	0,199
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	0,319	0,258	0,199
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,016	-0,089	0,056
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,007	0,030	0,427
Frais de négociation de titres	-0,002	-0,004	-0,005
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,011	-0,063	0,478
Résultat net de l'exercice	0,308	0,195	0,677
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,011	-0,063	0,478
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,011	-0,063	0,478
Distribution de dividendes	0,259	0,199	0
Valeur liquidative	10,723	10,674	10,677

5-2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2014	2013	2012
Total charges / actif net moyen	2,156%	2,138%	1,845%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,870%	1,870%	1,485%
Autres charges / actif net moyen	0,287%	0,268%	0,361%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,985%	2,424%	1,890%
Actif net moyen	106 757	106 637	105 620

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Gestion au 31/12/2014 s'élève à 1889 DT TTC.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 53 DT TTC.

5-5 Rémunération du distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 54 DT TTC.

ATTIJARI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations du fonds commun de placement pour l'exercice 2014, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2014, les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005 portant modification du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 complétant le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 11/03/2015

Le commissaire aux comptes:

HLB GS Audit&Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2013</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		1 877 114	943 843
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	1 564 437	829 531
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	312 677	114 312
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		41 641	16 677
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités	3-2	41 641	16 677
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		1 918 755	960 520
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	9 548	5 497
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	646	1 728
TOTAL PASSIF		10 194	7 225
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-3	1 857 251	934 056
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-4	51 310	19 239
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	50
b-Sommes distribuables de l'exercice		51 310	19 190
ACTIF NET		1 908 561	953 295
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 918 755	960 520

ETAT DE RESULTAT

Au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2014	Du 01/01/2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-7	101 111	42 051
a-Dividendes		89 054	33 573
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 057	8 478
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-8	875	376
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		101 986	42 427
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-34 920	-21 512
REVENU NET DES PLACEMENTS		67 066	20 915
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-2 052	-1 315
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 014	19 600
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-13 704	-410
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		51 310	19 190
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 704	410
_Variation des plus (oumoins) values potentielles sur titres		195 568	-70 019
_Plus (oumoins) values réalisées sur cession des titres		-19 268	15 982
_Frais de négociation de titres		-6 259	-2 937
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		235 055	-37 374

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Du 01/01/2014</i>	<i>Du 01/01/2013</i>
	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	235 055	-37 374
a-Résultat d'exploitation	65 014	19 600
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	195 568	-70 019
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-19 268	15 982
d-Frais de négociation de titres	-6 259	-2 937
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-42 226	-23 983
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	762 437	-954 719
a-Souscriptions	1 442 537	1 142 069
_Capital	1 181 900	940 690
_Régularisation des sommes non distribuables	234 406	176 519
_Régularisation des sommes distribuables	26 231	24 860
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-680 100	-2 096 788
_Capital	-548 770	-1 730 010
_Régularisation des sommes non distribuables	-114 382	-322 065
_Régularisation des sommes distribuables	-16 948	-44 713
_Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	955 266	-1 016 076
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	953 295	1 969 371
b-En fin de l'exercice	1 908 561	953 295
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	82 927	161 859
b- En fin de l'exercice	146 240	82 927
VALEUR LIQUIDATIVE	13,051	11,496
DIVIDENDES PAR PART	0,232	0,268
AN6-TAUX DE RENDEMENT	15,55%	-3,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

3-1-Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 877 114 DT contre 943 843 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Coût d'acquisition	1 709 173	978 375
- Actions et droits rattachés	1 405 173	850 723
- Titres OPCVM	0	15 402
- Obligations et valeurs assimilées	304 000	112 250
Plus ou moins-values potentielles	158 028	-37 540
- Actions et droits rattachés	159 264	-36 594
- Obligations et valeurs assimilées	-1 236	-946
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	9 913	3 008
Total	1 877 114	943 843

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3-2-Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 41 641DT contre 16 677 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	100 610	383 903
- Sommes à l'encaissement	98 358	2
- Sommes à régler	-157 348	-367 285
- Intérêts courus sur compte courant	21	57
Total	41 641	16 677

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Valeur au 31/12/14	% Actif	nb action	% K EMIS
Actions et Droits Rattachés		1 405 173,166	1 564 437,434	81,53%		
ADWYA	2 500	17 480,000	20 432,500	1,06%	15 840 000	0,02%
DA 1/5 ADWYA 2014	2 500	3 495,000	3 475,000	0,18%	13 200 000	0,02%
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	15	330,720	294,750	0,02%	1 211 282	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	11	294,661	250,800	0,01%	1 211 282	0,00%
AMEN BANK	1 500	37 500,000	39 036,000	2,03%	24 444 000	0,01%
ASSAD	10 563	87 210,873	84 641,319	4,41%	12 000 000	0,09%
ARAB TUNISIAN BANK	2 250	9 495,000	9 816,750	0,51%	25 000 000	0,01%
ATTIJARI BANK	7 690	149 386,718	183 452,640	9,56%	39 748 290	0,02%
ATTIJARI LEASING	500	17 680,107	13 160,500	0,69%	2 125 000	0,02%
BIAT	1 882	138 015,077	148 216,910	7,72%	17 000 000	0,01%
BNA	5 150	39 133,000	39 145,150	2,04%	32 000 000	0,02%
BANQUE DE TUNISIE	500	3 706,500	5 266,500	0,27%	150 000 000	0,00%
CIL	1 500	25 410,972	19 879,500	1,04%	5 000 000	0,03%
DELICE HOLDING	544	7 942,400	8 237,248	0,43%	54 907 262	0,00%
ESSOUKNA	8 292	36 929,019	51 916,212	2,71%	5 050 500	0,16%
ESSOUKNA NG 2014	3 060	12 591,900	18 115,200	0,94%	5 050 500	0,06%
MAGASIN GENERAL	885	26 446,350	28 206,720	1,47%	11 481 250	0,01%
MONOPRIX	3 953	85 671,346	86 705,102	4,52%	16 641 144	0,02%
POULINA GROUP HOLDING	14 722	96 453,813	82 413,756	4,30%	180 003 600	0,01%
SFBT	5 500	60 404,987	123 816,000	6,45%	90 000 000	0,01%
SIAME	5 000	10 340,000	11 635,000	0,61%	14 040 000	0,04%
SIMPAR	1 700	72 418,859	95 453,300	4,97%	1 100 000	0,15%
SIMPAR NG 2014	222	8 306,685	11 299,800	0,59%	1 100 000	0,02%
SITS	3 000	10 743,429	5 760,000	0,30%	15 600 000	0,02%
SOMOCER	27 540	68 793,000	69 345,720	3,61%	31 169 600	0,09%
DA 3/37 SOMOCER 2014	13 986	2 867,130	2 517,480	0,13%	31 169 600	0,04%
SOTRAPIL	141	1 163,250	1 248,414	0,07%	3 747 744	0,00%
SOTUVER	12 495	63 764,659	65 723,700	3,43%	21 802 880	0,06%
DA 3/41 SOTUVER 2014	5 781	2 225,685	1 965,540	0,10%	21 802 880	0,03%
SPDIT	10 234	72 487,116	94 398,416	4,92%	28 000 000	0,04%
TUNISIE LEASING	3 200	66 506,676	68 403,200	3,56%	8 600 000	0,04%
TUNIS RE	6 948	66 684,186	69 480,000	3,62%	15 000 000	0,05%
TUNISIE PROFILE	14 419	64 652,048	62 261,242	3,24%	45 000 000	0,03%
UBCI	1 395	35 178,500	35 428,815	1,85%	20 001 529	0,01%
UBCI NG 2013	120	3 428,865	3 012,000	0,16%	20 001 529	0,00%
DA 8/33 UBCI 2013	5	34,635	26,250	0,00%	20 001 529	0,00%

BTA		304 000,000	312 676,384	16,30%		
BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	51 742,657	2,70%		
BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	51 743,107	2,70%		
BTA6.9% MAI2022	100	101 000,000	104 585,059	5,45%		
BTA6.9% MAI2022	100	101 000,000	104 605,561	5,45%		

TOTAL		1 877 113,818	97,83%			
--------------	--	----------------------	---------------	--	--	--

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	978 375	3 008	-37 540	943 843	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	882 776			882 776	
Bons du trésor Assimilables	202 000			202 000	
Titres OPCVM	1 334 469			1 334 469	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-328 326			-328 326	3 841
Remboursement et cession des BTA	-10 250			-10 250	-250
Cession de titres OPCVM	-1 349 871			-1 349 871	-22 859
Variation des Plus ou moins-values			195 568	195 568	
Variation des intérêts courus		6 905		6 905	
Solde au 31/12/2014	1 709 173	9 913	158 028	1 877 114	-19 268

ACTIF NET ET PASSIFS

3-3 - Capital :

- Capital au 31/12/2013

- Montant	934 056
- Nombre de parts	82 927
- Nombre de porteurs de parts	16

Souscriptions réalisées

- Montant	1 416 306
- Nombre de parts	118 190
- Nombre de porteurs de parts entrants	1

Rachats effectués

- Montant	-663 152
- Nombre de parts	54 877
- Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins-values potentielle sur titres	195 568
- Plus-values réalisées sur cession de titres	-19 268

- Frais de négociation de titres	-6 259
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
- Montant	1 857 251
- Nombre de parts	146 240
- Nombre de porteurs de parts	17

3-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	51 310	19 190
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	50
Total	51 310	19 239

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régularisations Souscriptions	Régularisations. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	65 014	2 369	-16 073	51 310
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0	0	0
Total	65 014	2 369	-16 073	51 310

3-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 9 548 DT contre 5 497 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	9 038	5 203
Dépositaire	255	147
Distributeur	255	147
Total	9 548	5 497

3-6-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2014, le solde de ce poste s'élève à 646 DT contre 1 728 T au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
CMF à payer	183	104
Dividendes 2010	448	448
Etat Impôt à Payer	15	1 177
Total	646	1 728

ETAT DE RESULTAT

3-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 101 111 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre 42 051 DT pour la même période pour l'année 2013 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des actions	38 666	33 573
Revenus des OPCVM	50 388	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 057	8 478
Total	101 111	42 051

3-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 875 DT contre 376 DT au 31/12/2013 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur compte courant	875	376
Total	875	376

3-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 34 920 DT contre 21 512 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	33 052	20 362
Rémunération du dépositaire	934	575
Rémunération du Distributeur	934	575
Total	34 920	21 512

3-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 052 DT contre 1 315 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	1 867	1 150
Impôts et Taxes	114	111
Autres Frais et Frais Bancaire	71	54
Total	2 052	1 315

AUTRES INFORMATIONS

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par part

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,697	0,512	0,482
Charges de gestion des placements	-0,239	-0,259	-0,171
Revenu net des placements	0,459	0,252	0,311
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-0,014	-0,016	0,014
Résultat d'exploitation	0,445	0,236	0,297
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,094	-0,005	-0,029
Sommes distribuables de l'exercice	0,351	0,231	0,268
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,337	-0,844	-0,222
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,132	0,193	0,238
Frais de négociation de titres	-0,043	-0,035	-0,040
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,163	-0,687	-0,024
Résultat net de l'exercice	1,607	-0,451	0,272
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	1,163	-0,687	-0,024
Régularisation du résultat non distribuable	0,274	0,052	0,019
Sommes non distribuables de l'exercice	1,437	-0,635	-0,006
Distribution de dividendes	0,232	0,268	0,167
Valeur liquidative	13,051	11,496	12,167

4-2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2014	2013	2012
Total charges / actif net moyen	1,980%	1,984%	1,388%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,870%	1,870%	1,280%
Autres charges / actif net moyen	0,110%	0,114%	0,108%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,482%	1,704%	2,216%
Actif net moyen	1 867 206	1 150 367	2 166 055

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2014 s'élève à 33 052 DT TTC.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 934 DT TTC.

4-5 Rémunération du Distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 934 DT TTC.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 779 741 DT, y compris des sommes distribuables s'élevant à 7 095 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société HELION CAPITAL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2014, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en liquidités et quasi-liquidités à hauteur de 35%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ;
- Au cours de l'exercice 2014, l'actif net du FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des valeurs mobilières admises à la cote, des titres d'OPCVM et des bons de trésor assimilables (BTA) à des taux se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.
- Au cours de l'exercice 2014, l'actif net de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 26 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2014

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		1 164 436	1 214 440
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 061 850	965 668
Obligations et valeurs assimilées	4.2	102 586	248 772
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.4	630 852	40
Disponibilités		630 852	40
Total Actif		1 795 288	1 214 480
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.5	11 930	2 822
PA2 - Autres créditeurs divers	4.5	3 617	3 466
Total Passif		15 547	6 288
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.6	1 772 646	1 206 888
CP2 - Sommes distribuables		7 095	1 304
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	-5 370
Sommes distribuables de l'exercice		7 094	6 674
Actif Net		1 779 741	1 208 192
Total Passif et Actif Net		1 795 288	1 214 480

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	53 814	60 891
Dividendes		46 068	46 339
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 746	14 552
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.8	5 364	9 283
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		59 178	70 174
CH1 - Charges de gestion des placements	4.9	-45 058	-49 336
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		14 120	20 838
CH2 - Autres charges	4.10	-4 351	-6 661
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 769	14 177
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-2 675	-7 503
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 094	6 674
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 675	7 503
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		144 817	-132 709
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-14 198	26 085
Frais de négociation de titres		-444	-1 276
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		139 944	-93 723

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2014
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	139 944	-93 723
Résultat d'exploitation	9 769	14 177
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	144 817	-132 709
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-14 198	26 085
Frais de négociation de titres	-444	-1 276
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-1 619	0
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	433 224	-1 537 153
a / Souscriptions	460 824	411
Capital	439 360	405
Régularisation des sommes non distribuables	23 849	8
Régularisation des sommes distribuables	-2 385	-2
b / Rachats	-27 600	-1 537 564
Capital	-27 465	-1 571 272
Régularisation des sommes non distribuables	-160	31 363
Régularisation des sommes distribuables	25	-911
Droits de sortie	0	3 256
Variation de l'actif net	571 549	-1 630 876
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début d'exercice	1 208 192	2 839 068
Fin d'exercice	1 779 741	1 208 192
AN5 - <u>Nombre de parts</u>		
Début d'exercice	12 655	28 184
Fin d'exercice	16 974	12 655
Valeur liquidative	104,851	95,471
AN6 - Taux de rendement (%)	9,93%	-5,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2014

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement mixte. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2014 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions cotées	110 327	982 199	973 224	54,68%
S. Magasin Général	3 275	90 770	104 381	5,86%
ADWYA	8 202	47 644	67 034	3,77%
ASSAD	8 723	86 548	69 896	3,93%
BT	6 148	52 734	64 757	3,64%
MONOPRIX	3 370	81 877	73 918	4,15%
SOTUVER	6 022	32 950	31 676	1,78%
TPR	19 006	94 494	82 068	4,61%
TUNIS RE	6 650	68 777	66 500	3,74%
TUNISIE LEASING	1 036	25 991	22 146	1,24%
UIB	7 246	103 838	106 799	6,00%
NBL	16 222	134 889	112 581	6,33%
ONE TECH HOLDING	12 785	83 103	92 116	5,18%
CEREALIS	11 642	78 584	79 352	4,46%
Titres des OPCVM	855	88 310	88 626	4,98%
FCP HELION MONEO	560	57 942	58 242	3,27%
SICAV TRESOR	295	30 368	30 384	1,71%
Total	111 182	1 070 509	1 061 850	59,66%

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 102 586 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables.

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
BTA032016	100	96 830	102 586	5,76%
Total	100	96 830	102 586	5,76%

4.3- Mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2014 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2013	1 356 971	8 595	-151 126	1 214 440	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	332 521			332 521	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV	864 827			864 827	
Parts OPCVM	37 034			37 034	
Droits d'attribution					
Cessions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-438 061			-438 061	102
Bons de trésor assimilables (BTA)	-149 320			-149 320	-8 580
Actions SICAV	-834 459			-834 459	-5 720
Parts OPCVM	-2 163			-2 163	
Droits d'attribution	-11			-11	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			144 817	144 817	
Variation des intérêts courus		-5 189		-5 189	
Soldes au 31 décembre 2014	1 167 339	3 406	-6 309	1 164 436	-14 198

4.4- Placements monétaires et disponibilités :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
DISPONIBILITES				
- AVOIRS EN BANQUE		280 609	280 609	15,63%
- DEPOT A TERME		350 243	350 243	19,51%
TOTAL		630 852	630 852	35,14%

4.5- Passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2014 s'élève à 15 547 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	3 498	2 446
Dépositaire	496	376
Commissions de gestion variables	7 936	0
Total PA1- Opérateurs créditeurs	11 930	2 822
Commissaire aux comptes	2 829	2 843
Publications CMF	150	161
Impôt à payer	490	358
Redevance CMF	148	104
Total PA2- Autres créditeurs divers	3 617	3 466
Total	15 547	6 288

4.6- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 571 549 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	565 758
Variation de la part Revenu	5 791
Variation de l'Actif Net	571 549

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	1 206 888
Nombre de titres:	12 655
Nombre de porteurs de parts :	11

Souscriptions réalisées

Montant:	439 360
Nombre de titres émis:	4 607
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	3

Rachats effectués

Montant:	27 466
Nombre de titres rachetés:	288
Nombre de porteurs de parts sortants:	2

Capital au 31-12-2014

Montant:	1 618 782
Nombre de titres:	16 974
Nombre de porteurs de parts :	12

Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 618 782
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	144 817
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-14 198
Frais de négociation de titres	-444
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	23 689
Capital au 31-12-2014	1 772 646

4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Dividendes	46 068	46 339
Des actions cotées	25 517	35 672
Des titres OPCVM	20 551	10 667
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 746	14 552
Intérêts courus	7 746	14 552
Total	53 814	60 891

4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2014 à 5 364 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Intérêts des billets de trésorerie	2 108	8 011
Intérêts des bons de trésor	0	638
Intérêts sur les avoirs bancaires	3 256	634
Total	5 364	9 283

4.9- Charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 45 058 DT au 31-12-2014 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Rémunération du Gestionnaire	43 290	46 987
Rémunération du Dépositaire	1 768	2 349
Total	45 058	49 336

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 4 351 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Redevance CMF	1 498	1 991
Rémunération CAC	2 706	4 552
Autres charges	147	118
Total	4 351	6 661

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	3,486	5,545	2,619
Charges de gestion des placements	-2,655	-3,899	-2,715
Revenu net des placements	0,832	1,647	-0,096
Autres charges	-0,256	-0,526	-0,209
Résultat d'exploitation (1)	0,576	1,120	-0,305
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,158	-0,593	-0,120
Somme distribuables de l'exercice	0,417	0,527	-0,425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8,532	-10,487	-1,176
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-0,836	2,061	1,198
Frais de négociation de titres	-0,026	-0,101	-0,070
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	7,669	-8,527	-0,632
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,245	-7,407	-0,937
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,257	0,000

Résultat non distribuable de l'exercice	7,669	-8,270	-0,632
Régularisation du résultat non distribuable	1,396	2,479	1,248
Sommes non distribuables de l'exercice	9,065	-5,791	0,616
Distribution de dividendes	0,103	0,000	0,999
Valeur liquidative	104,851	95,471	100,733
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,01%	2,48%	2,89%
Autres charges/actif net moyen	0,29%	0,33%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,47%	0,34%	-0,45%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de super performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion s'élèvent à 43 290 DT au 31-12-2014.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 768 DT au 31-12-2014.